

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 24643 du 13 juin 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges

NOR : INTJ1715373S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 48485 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630343S),

Décide :

Article 1^{er}

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2017 :

Guy Aurélien	NIGEND : 241 204	NLS : 8 088 084
Leclercq Guillaume	NIGEND : 244 187	NLS : 8 096 469

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2017 :

Langeard Jérôme	NIGEND : 155 089	NLS : 8 012 454
Charles Éric	NIGEND : 117 514	NLS : 5 220 631
Géhin Jean-Philippe	NIGEND : 124 266	NLS : 5 243 344
Crepey Serge	NIGEND : 125 585	NLS : 5 244 414
Pastor Jean-Jacques	NIGEND : 124 409	NLS : 5 270 565
Metzinger Laurent	NIGEND : 110 374	NLS : 5 150 294
Balfin Pascal	NIGEND : 124 647	NLS : 5 269 711
Florysiak Michel	NIGEND : 116 505	NLS : 5 219 557
Marcillet Fabienne	NIGEND : 134 564	NLS : 5 310 963

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 juin 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,*

T. MORTEROL